

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUS-LA-MÉSIÈRE

Membres au Conseil Municipal : 11 Convocation du 22 06 2020-
Présents : 10
Absents : 1
Pouvoir : 1
Secrétaire de séance : Mme CORDONNIER Manhattan

SEANCE DU 25 JUN 2020

L'an deux mil vingt et le douze Mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BUS-LA-MÉSIÈRE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Guillaume BARBIER Maire

Etaient présents :

- Mme POIZEAUX Nicole,
- M. BARBIER Guillaume,
- M. BLANCHARD Philippe,
- M. MANSARD Alain,
- M. POIZEAUX Patrick,
- M. HERIN Christophe,
- M. Marc VANNES,
- Mme CORDONNIER Manhattan
- Mme CREPEL Brigitte
- Mme DELY Jean-Michel

Etaient absents : Mr Boissière Ridha pouvoir à Mr HERIN

Délibération n°16 du 2020

OBJET : Réfèrent PLUI

Le Maire informe le conseil Municipal que,
La Communauté de communes du Grand Roye a choisi le bureau d'études Ville ouverte pour réaliser le Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Comme le territoire est vaste, la CCGR propose de travailler en secteurs
Notre commune appartient ainsi à un secteur défini et chaque secteur est présidé par 2 référents de secteurs qui participeront aux comités de suivi animés par le bureau d'études.
Les référents de secteurs, membres du comité de suivi, sont les partenaires de travail des bureaux d'études. Leur rôle est d'accompagner la réflexion et de poser les questions qui permettront aux élus du comité du pilotage (et in fine le conseil communautaire) de valider chaque étape de la réalisation du PLUI).
Leur mission est donc double :

- Lors des réunions de secteurs, ils préparent avec les représentants communaux les séances de comité de suivi ; ils sont munis pour cela d'une note préparatoire et de supports transmis par le bureau d'études. Ce sont les porte-parole de leur secteur sur les différents thèmes abordés dans l'étude.
- Ils participent, avec les autres référents de secteur, aux comités de suivi. Les comités de suivi sont des ateliers d'échanges et de débats avec les bureaux d'études, où les élus sont mis à contribution pour apporter leurs connaissances et retranscrire les échanges qu'ils auront eu en amont, par secteur. Ils permettent de vérifier, analyser, approfondir des enjeux liés aux thèmes de l'habitat, l'économie, l'environnement, l'agriculture, etc.

La procédure prévoit aujourd'hui la tenue de 10 comités de suivi au cours des 3 ans de la durée d'élaboration du PLUI.

Vous le voyez, la mission des référents de secteur est essentielle à la réussite de notre PLUI ; il s'agit d'un travail certes important, mais également très intéressant et valorisant pour les élus qui l'assumeront.

Le conseil après en avoir délibéré désigne, désigne Mr Guillaume Barbier et Mme Manhattan COORDONIER.

Membres en exercice	11	Votants :	10
Présents :	10	Pour :	10
Abstention :	0	Contre :	0

Pour extrait conforme
Monsieur
Maire



Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 08/04/2020 et transmission Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication